



Cotonou, le 17 octobre 2025

N° 409-25/LD/PDT/SA⁶

DECLARATION

(Relative au dépôt de la fiche de parrainage manquante et dysfonctionnements observés à la CENA)

Le Parti Les Démocrates informe l'opinion nationale et internationale qu'il a procédé ce jour, conformément aux prescriptions de la Constitution et du Code électoral, au dépôt de la fiche de parrainage manquante dans le dossier de candidature de son duo de candidats à l'élection présidentielle, Me Renaud AGBODJO et LODJOU Jude.

En effet, suite au dépôt du dossier de candidature le 14 octobre 2025, un récépissé provisoire nous a été délivré, mentionnant la nécessité de compléter une pièce : une fiche de parrainage. Conformément à cette exigence, Me Renaud AGBODJO accompagné d'une forte délégation du parti **Les Démocrates** a introduit à la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) ce jour, la fiche retirée le 02 septembre 2025, signée librement, en toute conscience et sans pression, par le député Michel SODJINOU et remise aux instances du parti.

Qu'est-ce qui s'est passé ce matin à la CENA ?

À 9h00 ce matin, un huissier commis par le parti **Les Démocrates** s'est présenté à la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) pour procéder au dépôt de la fiche complémentaire.

Contre toute attente, la CENA a exigé la présence physique du candidat Me Renaud AGBODJO avant toute réception.

PARTI POLITIQUE



06 BP 1325

Cotonou



+ 229 55 83 83 83

+ 229 66 69 33 33

Email : ldlesdemocrates@gmail.com

"Les démocrates, tous unis pour la patrie !"

À l'arrivée de Me Renaud AGBODJO, il a été reçu par le Directeur Général des Élections, en présence de l'huissier du parti, d'un autre huissier présenté comme celui de la CENA, ainsi que du responsable chargé de la réception des dossiers.

La procédure de réception s'est déroulée normalement et s'est achevée à 10h24 par la signature de la fiche de contrôle de complétude du dossier de candidature par le déposant Me Renaud AGBODJO. La pièce manquante venait donc d'être officiellement déposée.

Mais alors que la copie de la fiche de complétude devait être remise à Me Renaud AGBODJO, un messenger interne a suspendu la procédure. Après plusieurs va-et-vient et consultations internes manifestement fébriles, le président du comité de réception a informé la délégation d'une erreur dans la fiche, exigeant l'émission d'un nouveau document contenant d'autres mentions.

Me Renaud AGBODJO, avec justesse, a refusé de signer ou de recevoir ce nouveau document, faisant observer qu'à l'occasion du dépôt initial des vingt-sept (27) autres fiches de parrainage, aucune mention particulière n'avait été exigée ni ajoutée.

Un constat d'huissier a été dressé pour documenter cette irrégularité flagrante.

Un fait troublant et révélateur

Nous tenons à souligner un fait pour le moins curieux : l'huissier présenté comme celui de la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) par le Directeur Général des Élections n'était autre que l'huissier du député Michel SODJINOU lui-même. Une telle confusion d'identité et de rôle, dans un moment aussi crucial du processus électoral, ne peut qu'interroger sur la neutralité et la transparence de l'instance en charge de l'organisation des élections.

Un refus inexplicable et inacceptable

Après plusieurs heures d'attente, malgré la régularité du dépôt, la CENA a refusé de remettre la fiche dûment signée par le candidat Renaud AGBODJO. Une fois encore, un constat d'huissier a été dressé.

Cette attitude suscite de lourdes interrogations sur les pratiques internes à la Commission Électorale Nationale Autonome, et sur les influences auxquelles elle pourrait être soumise.

En conclusion : une alerte grave à l'endroit de la République

Le Parti Les Démocrates dénonce avec la plus grande fermeté ces pratiques électorales obscures, ces procédures opaques et ces manœuvres dilatoires orchestrées au cœur même de l'institution censée garantir la transparence du processus électoral.

Ces actes, loin d'être anodins, portent atteinte :

- au principe d'égalité entre les candidats,
- à la sincérité du scrutin à venir,
- à la crédibilité de la Commission Électorale Nationale Autonome,
- et, plus largement, à la paix sociale dans notre pays.

Nous appelons toutes les forces vives de la Nation, la société civile, les partenaires internationaux et les citoyens épris de démocratie à rester vigilants et à s'opposer à toute tentative de confiscation du processus électoral.

Des recours ont été déposés à la Cour Constitutionnelle.

C'est le moment de demander aux sages de la Cour constitutionnelle de dire le droit et d'être les garants de la paix. Ils ont le devoir de se rappeler chaque jour les propos de Monseigneur Isidore de SOUZA qui dit, je cite "Plaise au ciel, qu'aucun bain de sang ne nous éclabousse et ne nous emporte dans ses flots".

Il ne peut y avoir de démocratie véritable sans élections libres, transparentes et équitables.

Le Parti Les Démocrates reste engagé, déterminé et fidèle à ses principes républicains.

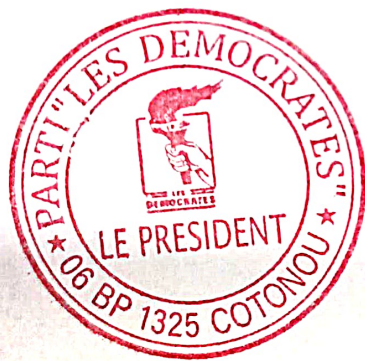
Il nous revient avec insistance que la sécurité de nos candidats est vivement menacée. Cette alerte n'est pas à prendre à la légère car le régime en 2021, par les mêmes méthodes s'en était pris à nos candidats.

Le pouvoir a donc la lourde responsabilité d'assurer la sécurité de nos candidats et de tous les citoyens sans considérations politiques.

Les élections présidentielles ne se passeront pas sans le parti **Les Démocrates**.

Mobilisons-nous tous pour la restauration de la démocratie et de l'État de droit.

Dieu Bénisse et garde le Bénin !



Le Parti Les Démocrates